Les Possibles — No. 40 Été 2024

Du FSE à l'ECSA, l'altermondialisme dans l'impasse ?

jeudi 26 septembre 2024, par Pierre Khalfa

L'Acte unique de 1986 marque un tournant dans l'histoire de la construction européenne. Complété par les traités de Maastricht et d'Amsterdam, il transforme l'Union européenne en un espace privilégié de promotion des politiques néolibérales : politique industrielle déterminée par l'application du droit de la concurrence, gestion de la monnaie sortie du champ de la décision politique, concurrence fiscale entre les États, services publics remis en cause au nom de la concurrence, démantèlement progressif des mécanismes régulateurs des marchés agricoles, dumping social, budget européen réduit à une portion congrue, etc. Le droit de la concurrence, inscrit au cœur des traités, devient le droit à partir duquel les élites néolibérales, hégémoniques au sein des institutions nationales et européennes, façonnent l'Union. C'est un droit normatif, véritable droit « constitutionnel » avant la lettre qui réduit la plupart du temps les autres textes européens à des déclarations d'intention sans portée opérationnelle pratique.

Vous pouvez lire l'article pleine page ICI